

que c'est le désir unanime des honorables membres que nous continuions nos délibérations; je propose que M. l'Orateur ne consulte pas l'horloge tant que nous n'aurons pas avancé l'adoption des crédits.

Quelques VOIX: Adopté.

Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers chargés de l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$60,000.

M. WOODSWORTH: En ce qui regarde l'enquête sur le tarif douanier, je tiens à faire observer,—je l'ai déjà fait au début de la session,—que le travail de la commission serait peut-être plus efficace, si l'on donnait plus de publicité aux témoignages rendus et aux conclusions des commissaires. De fait, les gens qui réclament des remaniements au tarif douanier présentent toujours un mémoire, lequel est communiqué aux honorables membres; sinon, on donne aux députés la chance de le consulter; règle générale, cependant, il s'agit toujours du plaidoyer que font valoir les partisans du relèvement du tarif. Grâce à ce système, nous avons toujours l'opportunité de lire les arguments en faveur du relèvement du tarif, mais nous n'avons jamais la chance de lire les arguments apportés à l'appui de la thèse contraire. J'ai assisté par hasard à une couple de séances de la commission et j'ai constaté qu'elle recueille des renseignements très précieux. On prend un résumé des dépositions, mais ce compte rendu n'est pas imprimé et il n'est pas mis à la disposition du public. De plus, si j'ai bien saisi la situation, puisque la commission n'est qu'un organisme consultatif et ne tire pas de conclusions définitives, il n'y a pas de raison au monde pour que le public ne soit pas tenu au courant du rapport qui est soumis au ministre des Finances. Conséquemment, vu l'importance de l'enquête, nous avons raison de demander que les témoignages entendus et les conclusions de la commission soient imprimés et mis à la disposition des membres de cette Chambre et du public en général. Je demande s'il ne serait pas possible d'accepter cette suggestion.

L'hon. M. ROBB: La chose nous a été signalée de temps à autre. On dit souvent dans cette Chambre, et plus souvent encore au dehors, que si le hansard était aboli les travaux de la Chambre seraient plus vite exécutés. Mon honorable ami demande en définitive la publication d'un autre hansard et cette publication entraînerait plus que les frais du service de sténographes. Il y aurait la traduction, l'impression et la préparation de maints volumes qui prendraient le chemin

[Le très hon. Mackenzie King.]

du grenier ou du sous-sol du ministère des Finances, comme il est arrivé par exemple pour le rapport de l'enquête sur le tarif entreprise par l'un de mes prédécesseurs, sir Henry Drayton, que personne n'a lu. Dernièrement encore, on nous a demandé copie des témoignages rendus au cours d'une enquête sur les lainages qui n'est pas encore terminée. Nous avons cru satisfaire à cette demande en fournissant des copies clavigraphées. Ces copies coûteront \$25 chacune. On est actuellement à calculer ce que coûterait cette impression. Je ne vois aucune objection à ce que le public obtienne une copie de ces témoignages; de fait, je vois plusieurs bonnes raisons pour qu'il l'obtienne si la demande en est faite de temps à autre; mais je n'aimerais pas à organiser tout un service qui ajouterait beaucoup aux dépenses de la commission du tarif sans servir aucune fin utile. Je puis assurer mon honorable ami que s'il désire certains renseignements je ne m'oppose pas à ce qu'il les obtienne.

M. WHITE (London): Pourquoi ce crédit est-il augmenté de 50 p. 100?

L'hon. M. ROBB: L'augmentation est nécessaire pour payer les salaires des nouveaux employés. L'an dernier, la commission du tarif n'a fait que le travail d'organisation pour ainsi dire; mais aujourd'hui elle est en pleine activité et tient des séances tous les jours et il faut tout un personnel pour recueillir et compiler les renseignements relatifs aux diverses causes qui lui sont soumises. Si nous donnons suite aux suggestions de mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), le crédit de l'an prochain devra être augmenté beaucoup plus que de 50 p. 100.

M. WOODSWORTH: Au fond, le public y gagnera peut-être.

(Le crédit est adopté.)

Subvention à l'Institut National du Canada pour les aveugles, \$10,000.

M. COOTE: Il y a deux ans, le Gouvernement avait promis d'augmenter ce crédit, mais je vois que la somme accordée est encore la même.

L'hon. M. ROBB: Si mon honorable ami veut bien consulter la page suivante, il verra qu'il y a une faible augmentation.

M. COOTE: Je suis heureux de l'appréhender.

(Le crédit est adopté.)

Divers.—Somme requise pour le paiement de subventions aux provinces suivantes: Nouvelle-Ecosse, \$875,000.